

3 (mauvaises) raisons de ne pas indiquer le salaire sur une offre d'emploi

Par Julien Pouget (gérant de JP Associés)



Les anglo-saxons qui cherchent du travail en France sont généralement très étonnés par un point : le niveau de salaire ne figure pas sur les offres d'emploi. Les arguments utilisés pour justifier cette pratique sont-ils solides ?

Recevoir un maximum de CV ? Certaines entreprises n'offrant pas un niveau de rémunération attractif se disent qu'en ne mentionnant pas le salaire sur l'annonce, elles recevront plus de CV. En admettant que cela soit exact, on peut légitimement se demander si c'est leur intérêt. Au-delà du fait qu'il génère un surplus de travail pour la fonction recrutement (analyse des CV, contact des candidats, entretiens, etc.), ce flot de candidatures entretient l'entreprise dans l'idée que sa marque employeur est irrésistible. A tort bien évidemment. De ce point de vue, il est toujours étonnant d'entendre certains responsables RH se vanter de recevoir un très grand nombre de candidatures pour une offre d'emploi. Le niveau d'attractivité ne se mesure pas à la hauteur de la pile de CV ! D'autres indicateurs, comme le nombre de candidatures issues de la cooptation sont plus éclairants de ce point de vue.

Ne pas attirer les « mercenaires » ? Cette expression vient nous rappeler le rapport compliqué des français à l'argent. Si bien gagner sa vie est un objectif partagé par l'ensemble des salariés, il demeure compliqué pour les entreprises françaises d'en parler. L'offre d'emploi sans salaire indiqué n'est qu'une formalisation de cette difficulté.

Conserver la paix sociale ? C'est le cas des entreprises qui recrutent à un niveau de salaire supérieur à ce qu'elle propose en interne à leurs collaborateurs. Par crainte des jalousies, l'entreprise cache le salaire et imagine que ce dernier ne sera jamais découvert. Ce raisonnement est touchant de naïveté. En effet, les collaborateurs de la génération Y et demain de la génération Z n'ont pas les pudeurs de leurs aînés lorsqu'il s'agit d'évoquer leur rémunération. En pratique, ce décalage sera inévitablement connu et la volonté de dissimulation de l'entreprise ne fera qu'ajouter à la déception des salariés actuels.

Et vous, souhaitez-vous que les entreprises indiquent une fourchette de salaire dans leurs offres d'emploi ?